

COMMUNIQUÉ APL # 15



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

2020-04-29



Téléphone : (450) 659-5491 ou (438) 320-5491
Télécopieur : (450) 659-8743

Courriel : z27.lignery@aplcsq.net
Site web : www.lignery.ca

ÉLECTIONS AU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'APL LE 3 JUIN 2020

La réunion ordinaire de l'Assemblée générale se tiendra le 3 juin 2020, à 16 h 30, à l'EXPORAIL, MUSÉE FERROVIAIRE CANADIEN, 110, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, Qc J5A 1B6

C'EST À CETTE RÉUNION QUE SE DÉROULE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ). CETTE ANNÉE SEPT (7) POSTES SONT OUVERTS, EN RAISON D'UNE FIN DE TERME (ARTICLE 25 DE NOS RÈGLEMENTS) ET UN (1) POSTE TEMPORAIRE EST OUVERT À LA 3^E VICE-PRÉSIDENTENCE POUR DEVENIR SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AU DÉPART DE CELUI-CI (ARTICLE 21 DE NOS RÈGLEMENTS).

POSTE	PERSONNE OCCUPANT PRÉSENTEMENT LE POSTE	FIN DE TERME
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	(JACQUES PARENTEAU)	4 ANS
CONSEILLER A – SECTEUR PRIMAIRE – SUD ET OUEST	(VÉRONIQUE BOURDON)	2 ANS
CONSEILLER C – SECTEUR PRIMAIRE – SUD ET OUEST	(MARIE-JOSÉE GIRARD)	2 ANS
CONSEILLER C – SECTEUR PRIMAIRE – NORD ET NORD-OUEST	(SOPHIE HÉBERT)	2 ANS
CONSEILLER – SECTEUR SECONDAIRE – OUEST	(HÉLÈNE RENAUD)	2 ANS
CONSEILLER A – SECTEUR SECONDAIRE – NORD, SUD ET NORD-OUEST.....	(ANNA PANZIERI)	2 ANS
CONSEILLER – SECTEUR ÉDUCATION DES ADULTES (EDA) ET FORMATION PROFESSIONNELLE (FP).....	(RÉAL CAYER)	2 ANS
TEMPORAIRE		
3 ^E VICE-PRÉSIDENTENCE (DEVIENT SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AU DÉPART DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL)		

Vous trouverez les règles relatives à la mise en candidature à l'article 29 des *Constitutions et règlements de L'APL* (disponibles sur le site Web de L'APL à lignery.ca sous *Vie syndicale/Constitutions et règlements APL*)

DATE LIMITE POUR REMETTRE LES MISES EN CANDIDATURE :
LES CANDIDATURES DEVRONT ÊTRE REMISES AU BUREAU DE L'APL AU PLUS TARD
LE VENDREDI, 22 MAI 2020 À 16 HEURES
(SI LE BUREAU EST FERMÉ, LES CANDIDATURES REÇUES PAR LA POSTE OU PAR
COURRIEL SERONT ACCEPTÉES)

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE DISPONIBLE SUR LE SITE WEB DE L'APL
WWW.LIGNERY.CA

Cliquer sur le bouton « Formulaires et lettres types » sur la page d'accueil

Syndicalement,

Marilène Leduc
Présidente d'élection

Éric Bédard
Secrétaire d'élection

QU'ARRIVERA-T-IL DES ÉLECTIONS SI L'APL NE PEUT PAS TENIR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 3 JUIN 2020 ?

À sa réunion par vidéoconférence du 22 avril 2020, le Bureau des délégués a adopté à l'unanimité la proposition suivante:

- Considérant que L'APL doit pouvoir maintenir ses opérations;
- Considérant la crise sanitaire actuelle (COVID-19);
- Considérant que L'APL doit éviter de se placer dans l'impossibilité d'agir;

Le Bureau des délégués propose:

- D'enclencher la procédure d'élections prévue au Constitutions et règlements APL en vue de l'Assemblée générale du 3 juin 2020 selon les modalités suivantes:
 - ☞ à la fin de la période de mise en candidature (22 mai 2020)

S'il n'y a pas de candidature à un poste:

- Le poste pourra être comblé à l'Assemblée générale du 3 juin 2020
- En cas d'impossibilité de tenir l'Assemblée générale du 3 juin 2020, L'APL demandera à la personne qui détenait le poste en 2019-2020 de poursuivre son mandat jusqu'à ce qu'il soit possible de tenir une Assemblée générale (qui procédera à l'élection)

S'il n'y a qu'une seule candidature à un poste:

- La personne sera déclarée élue par acclamation

S'il y a plus d'une candidature à un poste:

- L'élection se tiendra à l'Assemblée générale du 3 juin 2020
- En cas d'impossibilité de tenir l'Assemblée générale du 3 juin 2020, il y aura élection lorsqu'il sera possible de tenir une Assemblée générale (qui procédera à l'élection);
- Lors de la réunion, il a été précisé que L'APL demandera alors à la personne qui détenait le poste en 2019-2020 de poursuivre son mandat jusqu'à ce qu'il soit possible de tenir une Assemblée générale (qui procédera à l'élection).